



Plan local d'urbanisme

Commune de Saint-Évarzec

Rapport de Présentation - tome 1

Annexe 3 - Agriculture

Juillet 2025



Sommaire

1-	Les enseignements issus du SCoT de l'Odet	4
2-	Une activité agricole toujours présente à l'échelle communale	7
3-	Des produits de qualité reconnus	10
4-	Synthèse de l'analyse de l'activité agricole	11



Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la commune de Saint-Évarzec a choisi de ne pas engager de concertation agricole formelle à grande échelle. Elle a toutefois mené une étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture, en particulier pour la définition des zones à urbaniser, afin de veiller à la préservation de l'activité agricole et de minimiser les impacts potentiels sur les exploitations en place.

1- Les enseignements issus du SCoT de l'Odet

Source : SCoT de l'Odet

L'analyse de l'activité agricole réalisée à l'échelle du SCoT de l'Odet prend appui notamment sur les données des recensements agricoles. Le dernier date de 2020. Si certaines tendances ou situations constatées en 2020-2021 ont pu évoluer depuis, cependant aucun recensement plus récent ne permet d'en donner les résultats.

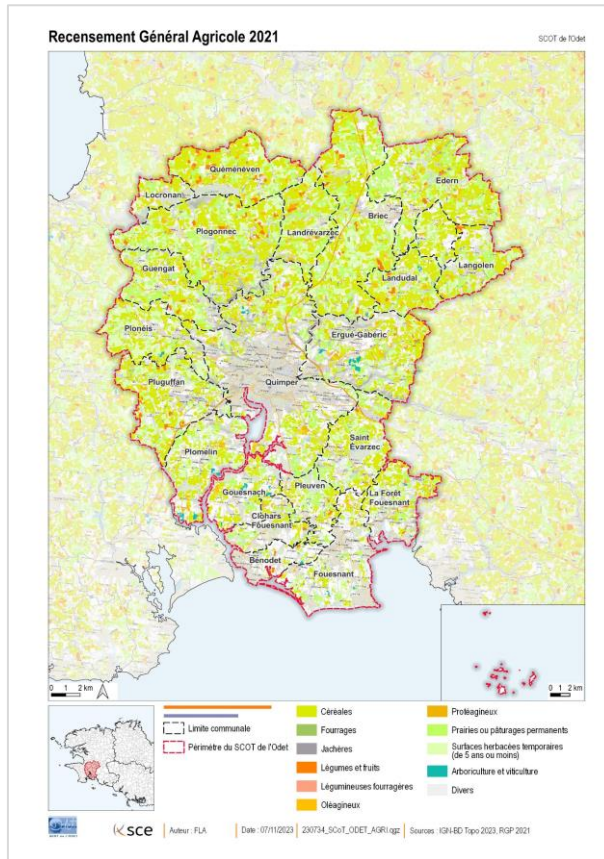
- Une **Surface Agricole Utile (SAU) relativement faible**, représentant 53,4% de la surface totale du territoire de l'Odet selon le recensement agricole (RA) de 2020 (soit 32 544 ha). La SAU a diminué de 2,4% entre 2010-2015 et de 3,1% entre 2015-2021. Le taux de SAU est plus faible sur le littoral et aux alentours de Quimper et plus élevé dans les terres (par exemple : 5% de SAU à Bénodet et 90% à Landrévarzec).

Aussi, la tendance est à l'augmentation de la SAU moyenne par exploitation. Cette surface a été multipliée par 4,3 au niveau de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) et par 5,4 à l'échelle de la Communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale (QBO).

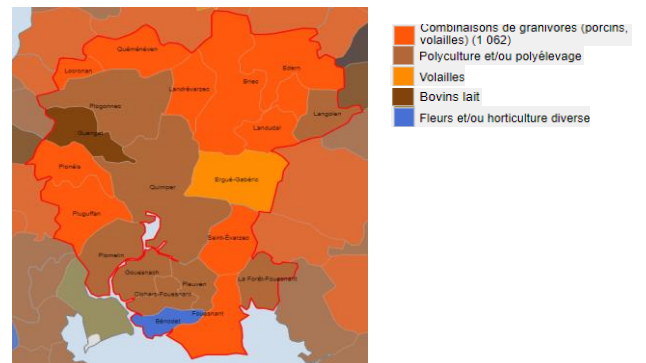
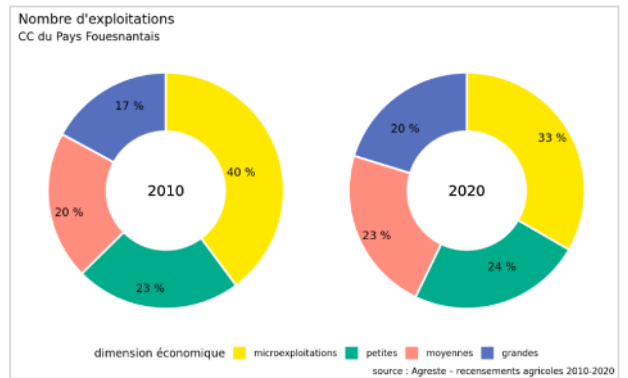
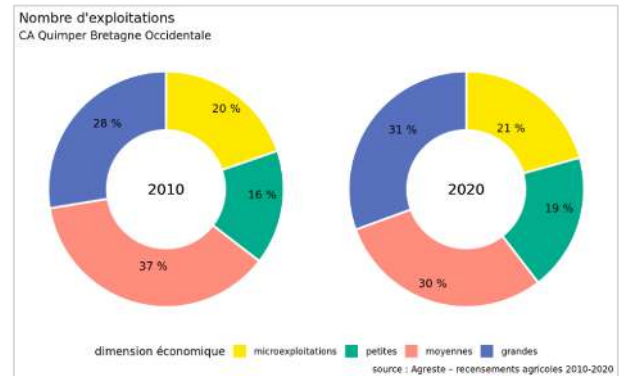
- En 2021, les **principales cultures sont les cultures fourragères** (58% des cultures, avec 8 300 ha de prairies permanentes et 6 000 ha de prairies temporaires) et les **céréales** (35%) indiquant une dominance de l'élevage sur le territoire. L'évolution de l'assolement montre une relative stabilisation des cultures depuis 2015.
- Le **nombre d'exploitations agricoles est en déclin** depuis 1970, tant sur la CCPF (84 exploitations en 2020) qu'à QBO (435 exploitations).
- La **taille des exploitations est variée sur le périmètre du SCoT** : les moyennes et grandes exploitations sont majoritaires à QBO (61% des exploitations en 2020). En effet, les communes sont principalement rurales et agricoles avec un foncier peu concurrentiel. A l'inverse, les micro-exploitations et les petites exploitations sont majoritaires à la CCPF (57% en 2020), s'expliquant par la proximité du territoire avec le littoral et la concurrence des terres agricoles avec l'urbanisation.
- Un **vieillessement de la population agricole**, avec un nombre de chefs d'exploitation, de coexploitants et d'associés actifs en diminution de 22% en comparaison à 2010. Ils sont 650 en 2020 sur le périmètre.
- Parmi les exploitations agricoles présentes sur le territoire en 2020, **23% sont susceptibles de subir un changement important dans leur organisation dans les 3 années suivantes**, dans le cas où le chef d'exploitation ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans. Plus de la moitié de ces 23% d'exploitations ne prévoient pas de départ ou sont reprises. Néanmoins, 6% d'entre elles sont dans l'incertitude quant à leur avenir et 2% vont disparaître, soit pour un usage non agricole ou au profit de l'agrandissement d'une / plusieurs autres exploitation(s).
- L'**emploi agricole est en diminution** sur le territoire du SCoT. Il a perdu 14% d'effectif en 11 ans. Aussi, en 2020, le secteur de l'agriculture recense 1,76% d'emplois sur le périmètre du SCoT, contre 4,6% d'emplois dans le Finistère.
- Le **territoire du SCoT de l'Odet est marqué par l'élevage**. Selon le RA 2020, 20 des 21 communes sont spécialisées dans l'élevage. Seule Bénodet se distingue par la production de fleurs et l'horticulture. Ainsi 28% des exploitations sur le territoire sont axées vers la production laitière, suivie de 11% d'exploitations vers la production de céréales et/ou oléoprotéagineux et 10% vers les vaches allaitantes.
La production brute standard (PBS) montre des potentiels de production élevés sur le territoire pour les bovins laitiers qui représentent 29% du PBS local. Les volailles représentent elles, 22% du PBS local, les porcins 17% et les autres orientations technico-économiques (OTEX) quant à elles ne dépassent pas 7%.
- Il y a **3 cheptels majoritaires sur le territoire** : les bovins (39% du cheptel total en termes d'Unité de gros bétails (UGB)), les porcins (35%) et les volailles (25%). Le 1% restant comprend les équins, ovins, caprins, lapins et les ruches. La taille de ces cheptels est relativement stable entre 2010 et 2020.
- La **croissance des démarches de valorisation¹** :
 - +315% d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 10 ans sur le territoire (83 exploitations engagées en 2020).
 - +200% d'activités de transformation (de lait, de viande, fruits et/ou légumes) en 10 ans.
 - +23% d'activités de diversification (tourisme, énergies renouvelables...)
 - +33% de circuits-courts et notamment de vente directe.
 - En revanche, les autres signes de qualité évoluent différemment avec une stagnation pour l'AOP (Appellation d'Origine Protégée), une augmentation pour l'IGP (Indication Géographique Protégée) et une réduction pour le Label Rouge.

¹ Les démarches de valorisation permettent aux exploitations agricoles engagées d'apporter un revenu en échange de certains pratiques.

(Source : SCOT de l'Odé)



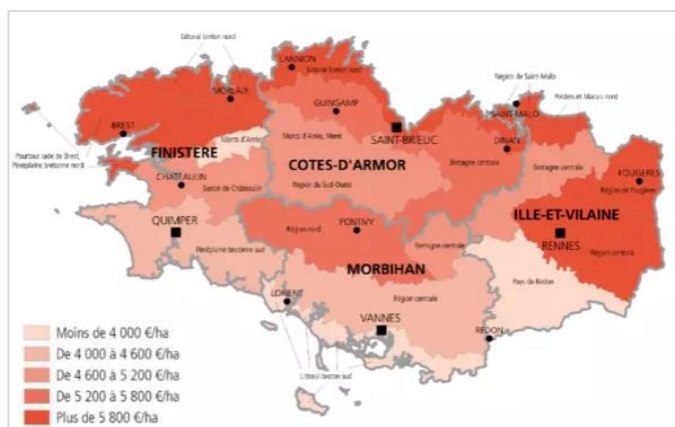
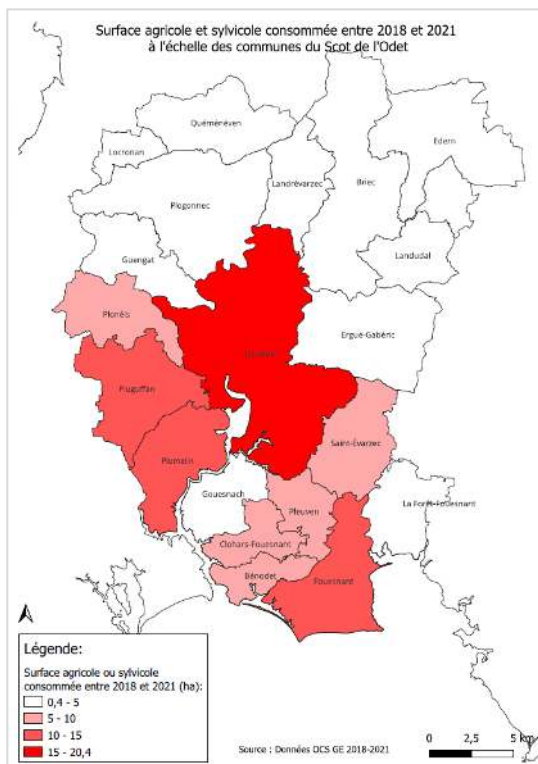
Cartographie des OTEX des communes du SCOT de l'Odé
– RA 2020, Agreste



L'activité agricole sur le territoire du SCoT de l'Odet est également confrontée à plusieurs enjeux :

- La ressource foncière agricole :
 - Une **forte artificialisation des terres**. A l'échelle du SCoT de l'Odet, le taux d'artificialisation est de 13,58% en 2018 (donnée Corine Land Cover, 2018), tandis que dans les terres il est d'environ 8 à 10% en Bretagne centre et au Nord. Les communes situées à proximité du littoral et de la ville de Quimper sont celles ayant consommé le plus d'espaces agricoles. Cela s'explique par l'attractivité touristique du littoral et le bassin d'emplois.
 - Selon un inventaire élaboré par la DDTM, le territoire du SCoT de l'Odet compte près de **4 995 ha de friches agricoles potentielles**, dont 4 206,95 ha à QBO et 787,99 ha pour la CCPF.
- Le territoire de la Péninsule bretonne Sud (où se situe le périmètre du SCoT de l'Odet), figure parmi ceux où le **prix du foncier est le plus bas du Finistère**. En effet, le prix du foncier est plus faible sur le littoral Sud du Finistère, en comparaison au littoral Nord, où se trouvent les prix les plus élevés.
- Des enjeux environnementaux :
 - **L'engagement des agriculteurs contre la prolifération des algues vertes**. La Baie de la Forêt (située au Sud-Est du périmètre du SCoT) engage son 3^e Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PLAV) pour 2022-2027. L'objectif est de réduire la concentration en nitrates à 20-25 mg/l sur les principaux cours d'eau pour limiter l'échouage d'algues vertes. Le bassin versant concerné représente 15 000 ha et 135 exploitations agricoles. Les résultats des 2 premiers plans sont positifs avec une baisse de la quantité d'algues échouées depuis 2019.
 - Au regard de leur pratique, les **agriculteurs sont particulièrement concernés par les enjeux définis au sein des SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), notamment celui de l'Odet, relatifs à la qualité et la quantité de l'eau, ainsi que la biodiversité. Ils participent ainsi à de nombreuses actions pour faire face aux différents risques.

(Source : SCoT de l'Odet)





2- Une activité agricole toujours présente à l'échelle communale

Source : Agreste ; Données communales

La commune de Saint-Évarzec observe depuis plus de 30 ans une diminution du nombre d'exploitations agricoles présentes sur son territoire. En effet, en 20 ans la commune a vu la **disparition de près de la moitié de ses exploitations**, recensant 44 exploitations agricoles en 2000, contre 25 en 2020 (*Source Agreste*). Selon les données communales, **18 exploitations agricoles** sont actuellement en activité sur le territoire. Cette diminution du nombre d'exploitations agricoles est constante depuis les années 2000, avec une baisse de 25% entre 2000 et 2010 et une baisse de 24,2% entre 2010 et 2020. Ces exploitations sont réparties davantage dans la moitié Nord du territoire.

Le constat est le même à l'échelle du département finistérien, avec une diminution de près de 45% (44,5%) du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020 (passant de 11 283 exploitations en 2010 à 6 267 en 2020).

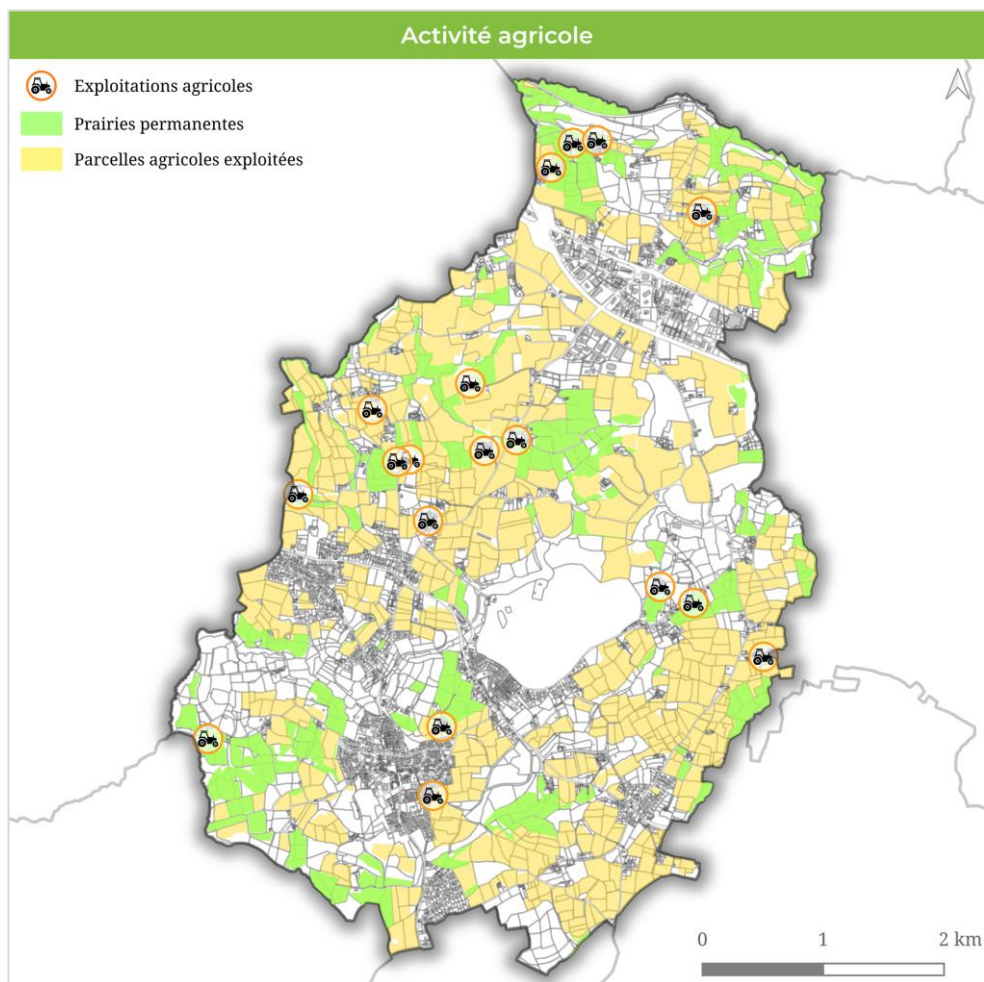
A l'inverse, la **surface agricole utilisée (SAU)** sur la commune a augmenté, passant de 1 750 ha en 2010 à **1 952 ha en 2020** (soit une hausse de 11,5% en onze années). En effet, moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent.

A l'échelle de la CCPEF, seules les communes de Pleuven et Saint-Évarzec ont vu la SAU sur leur territoire augmenté. Aussi, Saint-Évarzec est la commune de l'EPCI présentant de la SAU la plus importante et de loin en comparaison aux autres communes (la seconde est Pleuven avec 760 ha).

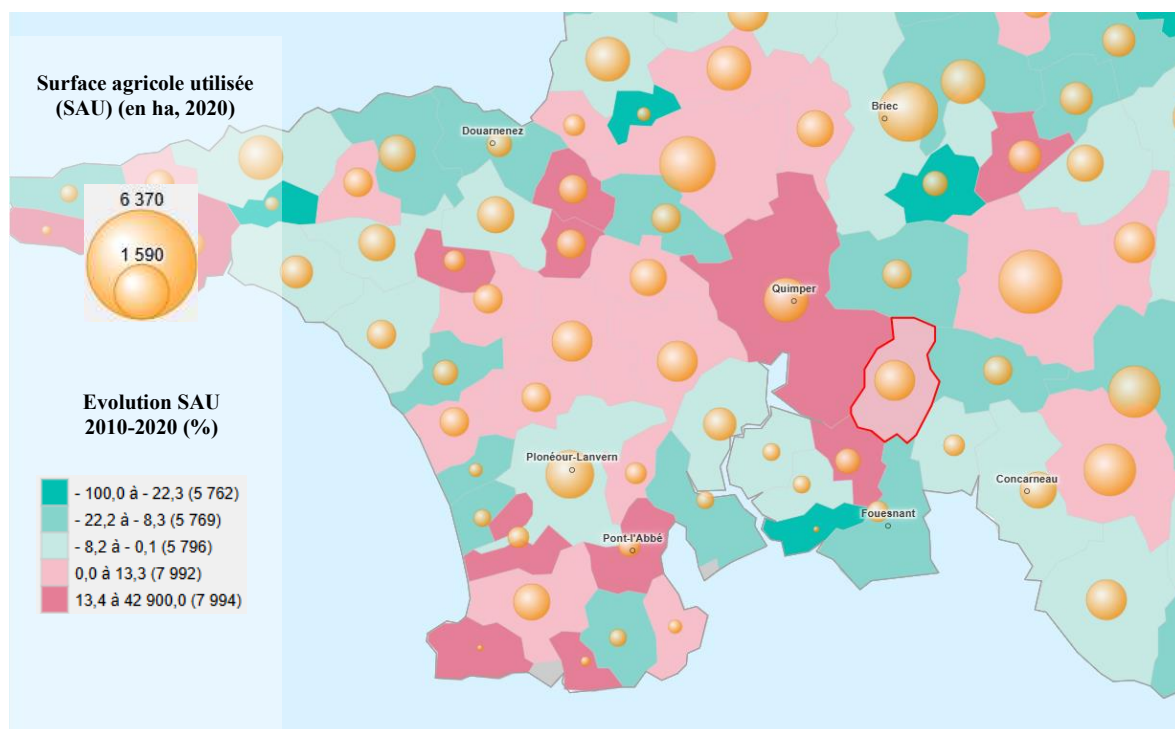
A l'échelle du Finistère, la SAU moyenne par exploitation a également augmenté de 11,5 ha entre 2010 et 2020. La SAU moyenne est de 61 ha en 2020.

La **Production Brute Standard (PBS)** a diminué de **23,7%** entre 2010 et 2020 (6 518 milliers d'€ en 2020).

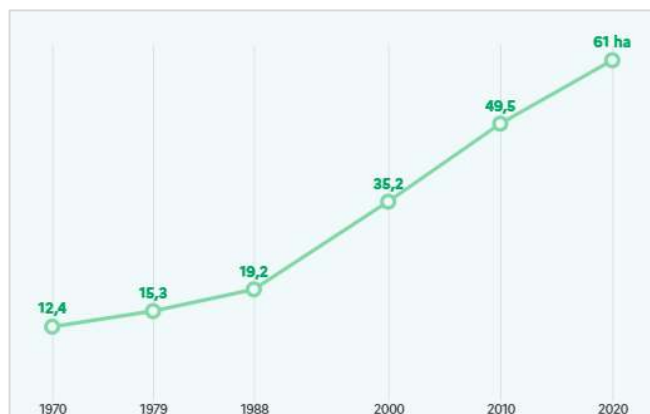
Selon le recensement agricole effectué, l'orientation technico-économique des exploitations à Saint-Évarzec est principalement la **combinaison de granivores (porcins, volailles)**.



(Source : Territoire +)

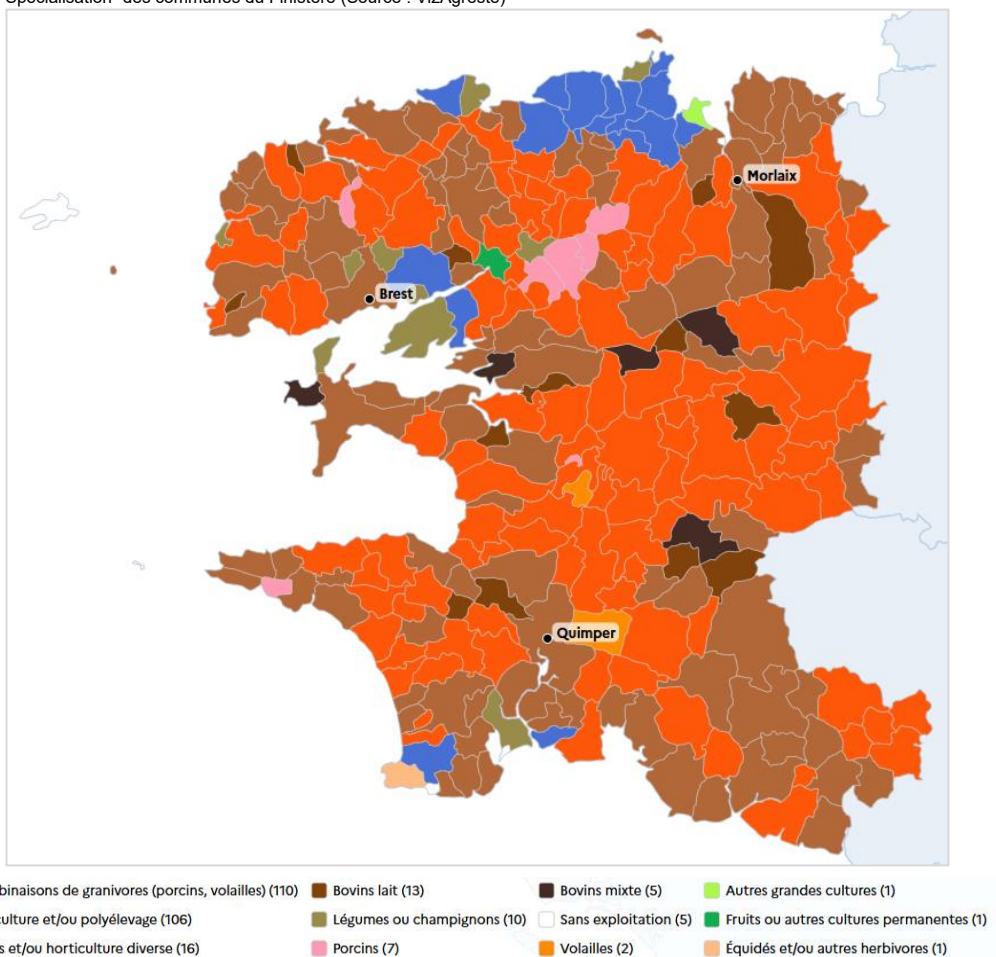


(Source : Observatoire des Territoires)



Evolution de la SAU moyenne à l'échelle du Finistère (Source : Agreste)

Spécialisation² des communes du Finistère (Source : VizAgreste)



² La spécialisation d'une commune ne correspond pas nécessairement à la spécialisation majoritaire des exploitations qui s'y trouvent. Les exploitations d'une commune sont les exploitations dont le principal lieu de production est situé dans la commune. L'absence d'exploitation sur une commune ne signifie pas pour autant l'absence de terres cultivées ou d'animaux d'élevage sur la commune.



3- Des produits de qualité reconnus

Source : INAO

L'appellation d'origine protégée (AOP) :

Le produit dit d'où il vient : son nom est celui d'un lieu emblématique de son territoire d'origine. L'AOP témoigne d'une culture, d'une tradition et d'un savoir-faire. Depuis la matière première jusqu'au produit fini, toutes les étapes de son élaboration sont réalisées dans ce territoire et sont décrites précisément dans un cahier des charges.

L'indication géographique protégée (IGP)

L'IGP témoigne d'un univers et vient consacrer un savoir-faire ancré dans un territoire. Les étapes de son élaboration qui lui donnent sa spécificité sont réalisées dans son territoire et décrites précisément dans un cahier des charges.

Les boissons spiritueuses

Cette catégorie regroupe des boissons qui répondent à des critères de fabrication bien précis : titre alcoométrique minimum de 15 % vol, obtenues par distillation de fruits, marcs etc., fermentés naturellement...

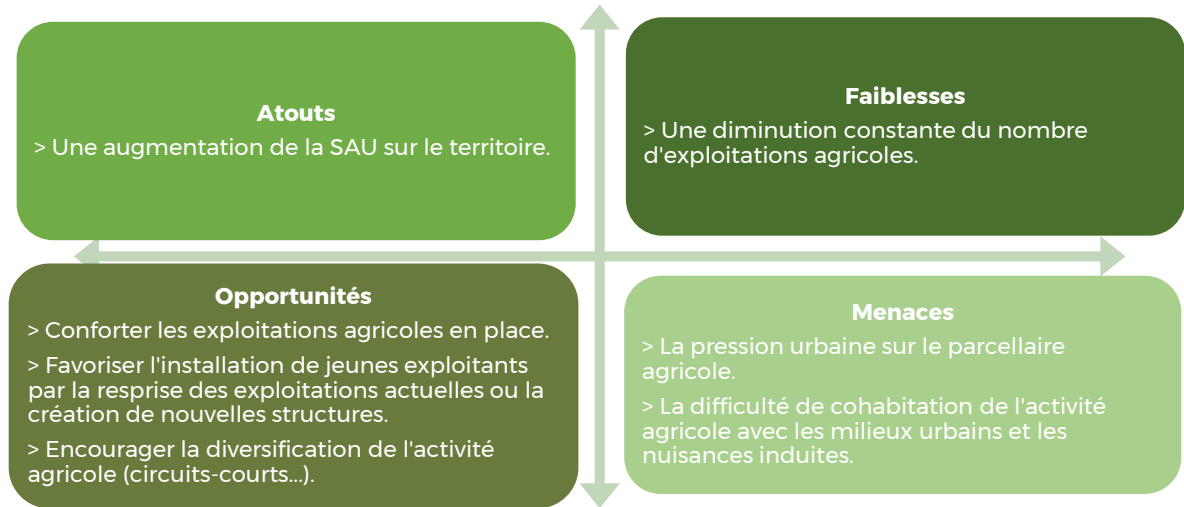
Elles entrent dans une autre catégorie de signe officiel selon le cadre réglementaire - français ou européen – auquel elles appartiennent (on parle alors d' « AOC » ou d' « IG »).

La commune de Saint-Évarzec est concernée par :

- 1 appellation d'origine protégée (AOP) :
 - Cornouaille (désigne un cidre)
- 4 indications géographiques protégées (IGP) :
 - Cidre de Bretagne (ou cidre breton)
 - Pâté de campagne breton
 - Volailles de Bretagne
 - Farine de blé noir de Bretagne
- 1 indication géographique (IG) de boisson spiritueuse :
 - Whisky de Bretagne (ou whisky breton)
- 2 appellations d'origine contrôlée (AOC) de boisson spiritueuse :
 - Eau-de-vie de cidre de Bretagne
 - Pommeau de Bretagne



4- Synthèse de l'analyse de l'activité agricole





GIE Territoire+ – Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel

Responsable Secteur Ouest : **Lisanne Wesseling**

06 49 34 36 88

lisanne.wesseling@territoire-plus.fr

www.territoire-plus.fr

Siège social : 15 avenue du Professeur Jean Rouxel 44470 Carquefou